

## Un effort concerté

### LE CAS

Les policiers n'avaient aucune piste concernant une violente agression sexuelle.

En rentrant chez elle à pied une nuit d'octobre 1998, une adolescente d'une petite ville de l'Ontario a été assaillie, entraînée derrière des arbres et violée à maintes reprises. L'agression a duré assez longtemps et a été violente.

L'incident a semé la terreur dans la région et la police a affecté six détectives à l'affaire qui ont interrogé des dizaines de gens et prélevé des échantillons biologiques auprès d'une vingtaine de suspects. Les échantillons n'ont pas permis d'établir de lien entre le viol et les suspects, ce qui a attisé la peur des résidents de la communauté. Avec peu de pistes à suivre, l'enquête a été interrompue.

Les détectives, qui refusaient d'abandonner l'affaire, ont travaillé avec le spécialiste des empreintes génétiques du Centre of Forensic Sciences de Toronto, Ontario, pour s'assurer que le profil génétique de l'assaillant avait été entré dans le fichier de criminalistique de la Banque nationale de données génétiques. Ce profil et 5000 autres échantillons provenant de lieux d'un crime seraient systématiquement comparés aux preuves recueillies dans tous les nouveaux cas ainsi qu'aux échantillons des personnes condamnées.

### ÉTUDE DE CAS I



### LES TRIBUNAUX

Près de trois ans après l'agression, un homme d'une autre région de l'Ontario a été condamné pour voies de fait infligeant des blessures. Comme l'exige le *Code criminel*, le juge a ordonné que le contrevenant fournisse un échantillon biologique (sanguin, capillaire ou buccal) pour le fichier des condamnés de la Banque de données.

### LA BANQUE NATIONALE DE DONNÉES GÉNÉTIQUES

Les opérations de la Banque de données génétiques sont méticuleuses et très automatisées. Sur réception des échantillons biologiques, l'identité des donneurs est vérifiée au moyen des empreintes digitales. Tout renseignement personnel est dissocié de l'échantillon, auquel on attribue un code à barres unique qui est entré dans un logiciel de contrôle de la documentation appelé STaCS<sup>MC</sup> (système de suivi et de contrôle des échantillons). À partir de ce moment, les échantillons sont anonymes et les renseignements personnels d'une personne ainsi que les données la concernant sont confidentiels et protégés. Le système STaCS<sup>MC</sup> combine expertise scientifique et systèmes informatiques et robotiques de pointe pour traiter jusqu'à

96 échantillons à la fois. Cela permet d'obtenir un profil génétique numérique fondé sur 13 sites de test pour chaque échantillon, similaire à un code à barres de l'identité humaine.

Le profil génétique du condamné, qui était anonyme pour le personnel de la Banque de données, a été entré dans la base de données CODIS (Combined DNA Index System). CODIS est un logiciel qui stocke et compare des profils génétiques au moyen d'un réseau sécurisé et d'un processus de chiffrement en vue de la communication entre laboratoires. Conçu par le FBI et le département américain de la Justice et fourni gratuitement à la Banque de données, CODIS offre aux laboratoires judiciaires une norme acceptée universellement pour comparer des résultats d'identification génétique. Le système relie les six laboratoires judiciaires de la GRC et les deux laboratoires provinciaux médico-légaux de l'Ontario et du Québec. Cette approche standardisée permet aux autorités policières de faire des recoupements entre les éléments de preuve génétique recueillis partout au Canada et dans le monde. Seize pays étrangers ont accepté CODIS en tant que format commun de comparaison de résultats d'ADN.

## LA CORRESPONDANCE

À l'automne de 2001, CODIS a comparé le profil génétique connu du criminel condamné à des milliers de profils inconnus versés au fichier de criminalistique. Il y avait correspondance entre le profil génétique établi à partir des preuves recueillies sur le lieu du crime en 1998 et le nouveau profil génétique du contrevenant.

Cette découverte cruciale a immédiatement été communiquée au service régional de police par le Centre of Forensic Sciences de Toronto, qui avait à l'origine traité les preuves recueillies sur le lieu du crime.

Le suspect a été arrêté chez lui quatre jours plus tard. Grâce à l'émission d'un mandat, les policiers ont pu prélever un deuxième échantillon biologique

régionaux, les forces policières et les tribunaux, afin de réactiver d'autres enquêtes qui sont au point mort depuis des années. Au Québec, par exemple, une enquête sur un meurtre remontant à 1995 a récemment été rouverte.

Un tribunal a ordonné à un homme condamné pour un vol à main armée à Montréal de fournir un échantillon biologique. Son profil génétique numérique unique a été généré par la Banque nationale de données génétiques et versé au fichier des condamnés.

La vérification avec des profils contenus dans le fichier de criminalistique du profil génétique établi par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal a révélé un lien avec



et faire ainsi confirmer la correspondance par des tests subséquents. C'était le seul élément de preuve liant le suspect à l'agression.

« Nous n'avions rien pour l'associer au crime », a indiqué le responsable de l'enquête dans une entrevue accordée à un journal. « Sans la Banque de données génétiques, ce prédateur serait toujours au large. »

## LE RÉSULTAT

L'homme a plaidé coupable et a été condamné à une peine d'emprisonnement de cinq ans.

« C'est satisfaisant de voir que le système fonctionne si bien dans ce genre de cas », de dire Sylvain Lalonde, coordinateur de CODIS à la Banque nationale de données génétiques. « Cela établit le lien pour les enquêteurs locaux et permet aussi d'épargner des milliers de dollars en frais d'enquête et de justice lorsqu'un suspect plaide coupable sur la foi de la preuve génétique contre lui. »

## PLUS DE SUCCÈS

La Banque nationale de données génétiques collabore étroitement avec les laboratoires judiciaires

un meurtre non résolu vieux de sept ans. L'affaire fait encore l'objet d'une enquête, donc les forces policières de Laval étudient une nouvelle piste grâce au nouveau partenariat établi au moyen de l'ADN entre les laboratoires judiciaires et la Banque nationale de données génétiques.

« Ces cas sont un excellent exemple de l'importance grandissante des partenariats et de l'application de la science et de la technologie en matière de répression criminelle moderne », signale le docteur Ron Fourney, officier responsable de la Banque nationale de données génétiques. « Pour assurer la sécurité des Canadiens et offrir le meilleur soutien possible aux forces policières et aux tribunaux, le Canada doit continuer d'être à l'avant-garde de la criminalistique, dont la technologie relative à l'identification génétique. »

Peu importe le lieu du crime, la population d'une communauté ou la taille d'un service de police, les enquêteurs apprennent à exploiter la puissance de l'ADN pour résoudre des crimes. La Banque de données contribue à assurer un accès national à cet important outil judiciaire.